

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**N°22-71**

**Séance du 1er juillet 2022**

Date de convocation : 27/06/2022 L'an 2022, le 1<sup>er</sup> juillet 2022 à 14h30, le Conseil  
Administrateurs en exercice : 17 d'Administration du CCAS de la ville de Tours,  
Administrateurs présents : 10/17 dûment convoqué par sa Vice-Présidente, s'est réuni  
Administrateurs votants : 15/17 dans la salle du Conseil d'Administration du CCAS.

Présents : 10/17

Pouvoirs : 5/17

Excusés : 2/17

Étaient présents : Mme MOUSSOUNI ; Mme WANNERROY ; Mme DARIES ; Mme BLET ; M. BRUN ; M. MUSSARD ; M. FLEISCH ; M. OREAL ; Mme LEVAVASSEUR et Mme SERRA.

Avaient donné pouvoir : M. le MAIRE à Mme MOUSSOUNI ; Mme QUINTON à Mme WANNERROY ; Mme LE CORRE à M. BRUN ; Mme MAUDUIT à M. FLEISCH et Mme BECARD à M. BLET.

Étaient absents excusés : MME CABANNE et M. PIERRE.

**Tome 1 - N°22-71 - OBJET : Gestion administrative du Personnel.**

-Création de poste :

La Direction Fonctions Support du CCAS de la Ville de Tours est composée des services techniques et informatique, du service des ressources humaines et du service des finances et commande publique. Chaque service est dirigé par un chef de service de catégorie A, un ingénieur mutualisé avec la Ville de Tours, une attachée territoriale métropolitaine, mise à disposition du CCAS, et un attaché territorial.

Dans le cadre d'une mobilité, la candidature de la cheffe de service des services techniques et informatique a été retenue.

A ce titre, il convient de créer un poste appartenant au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux pour assurer l'encadrement direct des services techniques et informatique du CCAS de la Ville de Tours.

Après en avoir délibéré, les administrateurs valident la création de poste précitée.  
**Délibération adoptée à l'unanimité.**

Pour le Maire, Président du CCAS  
Et par Délégation  
La Vice-Présidente,

Rachel MOUSSOUNI

